

Mot de la présidente

Suite au sondage envoyé pour recueillir vos demandes pour la prochaine négociation de la convention collective, nous avons déjà eu une première rencontre avec le Secteur scolaire et les syndicats de la région de Québec Chaudière-Appalaches. Nous n'aurons même pas le temps de connaître et d'essayer les nouvelles clauses modifiées que nous devons penser à nos revendications! Une drôle de situation 😊

On ressent que la pandémie est venue jouer sur la santé psychologique de l'ensemble des travailleurs dans le réseau scolaire. Difficile de voir le manque de reconnaissance de notre gouvernement à l'égard de l'ensemble du personnel de soutien qui a dû, par des arrêtés ministériels, entrer au travail avec parfois la peur au ventre quand on ne connaissait pas l'ampleur de cette Covid qui déferlait sur la planète. Chaque fois que je prends un pas de recul, je constate que même si on ne nous considère pas comme essentiels, sans nous les enseignants ne pourraient y arriver.

Plusieurs personnes durant ces 2 dernières années ont fait appel à moi pour les accompagner et les aider à trouver les bonnes ressources. Votre confiance dans les moments difficiles que vous avez traversés me fait encore plus apprécier le travail que je fais depuis toutes ces années. Ensemble, on va y arriver!

Isabelle Larouche, présidente

8 mars, Journée internationale des droits des femmes

Mais pourquoi célébrer cette journée? Pour reconnaître et souligner, à l'échelle mondiale, les réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes et des filles.

Nous devons profiter de cette journée pour réaliser tout le progrès fait jusqu'à aujourd'hui, mais aussi sensibiliser le public au travail qui reste à faire pour atteindre l'égalité des genres.

C'est en 1910 que l'Allemande Clara Zetkin, présidente du Secrétariat international des femmes socialistes, lors de leur 2^e Conférence à Copenhague, propose une journée de la femme : Journée qui serait célébrée chaque année en vue d'obtenir le droit de vote des femmes. Les 17 pays présents votèrent oui à l'unanimité.

C'est en 1921 que le Président russe Lénine consacre, en guise de commémoration, la date du 8 mars comme étant la Journée des femmes.

Merci aux femmes et à tous ceux qui ont contribué au changement et à l'évolution des droits des femmes!

Julie Émond
Vice-présidente adaptation scolaire

Sources :

<https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/commemorations-celebrations/journee-internationale-femmes.html>

<https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Dinf-Origin-8mars-FR.pdf>

Informations importantes

- ✓ Journée internationale des droits des Femmes, 8 mars
- ✓ Assemblée informative, Mercredi 6 avril 18 h 45
- ✓ Concours entre écoles-centres-établissement **INSCRIPTION OBLIGATOIRE** du 16 février au 31 mars 2022



Le mouvement syndical en éducation au Québec

On peut dire que le premier syndicat en éducation au Québec a été *l'Association catholique des institutrices rurales*, créée en 1936 par une certaine Laure Gaudreault. À cette époque, une institutrice en campagne gagne à peine 200\$ par année. On trouve davantage de femmes qui enseignent dans les écoles de rang. Les hommes eux, moins nombreux et mieux payés, travaillent plutôt en ville.

En 1946, *la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la Province de Québec* (CIC) voit le jour. En 1967, le statut catholique est abandonné et c'est la naissance de la CEQ, *Corporation des enseignants du Québec*. C'est également cette année-là que le personnel de soutien et les professionnels se joignent aux enseignants. Entre 1967 et 1970, ils signent des conventions collectives locales.

Depuis la création du ministère de l'éducation en 1964, plusieurs conflits ont éclaté car l'État est devenu notre employeur et a décrété unilatéralement les échelles salariales.

1967 est une année charnière, car le gouvernement Johnson vote la loi 25. Il s'agit d'une loi spéciale qui instaure un nouveau régime de négociation dans le secteur de l'éducation et dans laquelle il s'octroie beaucoup de pouvoirs. D'ailleurs, en 1972, le gouvernement étend cette stratégie à tous les employés de l'État et les salariés répondent par un front commun. Trois grands leaders syndicaux seront emprisonnés : Marcel Pepin (CSN), Louis Laberge (FTQ) et Yvon Charbonneau (CEQ). Ce dernier sera une figure marquante du syndicalisme en éducation et sera en poste jusqu'en 1988.

En 1974, la CEQ devient un véritable syndicat et abandonne son statut corporatiste pour devenir la *Centrale de l'enseignement du Québec*.

Il y aura des grèves majeures, souvent dans le cadre de fronts communs. En 1983, c'est contre la loi 111 de René Lévesque qui baisse le salaire des enseignants de 20%. En 2003, nous nous opposons farouchement à la réingénierie de l'État de Jean Charest, qui ouvre la porte à la sous-traitance dans le secteur public. En 2015, c'est l'austérité de Philippe Couillard qui nous fera sortir dans la rue.

Le mouvement syndical en éducation a été un formidable moteur du droit des femmes probablement parce qu'il a toujours été majoritairement féminin. Rappelons que lorsque Laure Gaudreault a commencé son combat, les femmes n'avaient pas le droit de vote et les institutrices ne pouvaient pas se marier.

Avant 1967, lorsqu'une institutrice devenait enceinte elle était congédiée. Dans la convention de 1979-1982, elle obtient un congé payé de vingt semaines. Le secteur privé imitera cette pratique par la suite. C'est un gain majeur de nos prédécesseurs.

Les enseignantes et enseignants ont bâti le mouvement syndical en éducation. Toutefois, sans entrer en compétition avec eux, notre apport est de plus en plus important, mais pas toujours souligné à sa juste valeur. Continuons de nous mobiliser, à leurs côtés ou seuls, afin de faire falloir nos droits et notre expertise.

L'école? Jamais sans nous!

Stéphane Rostin-Magnin.
1^{er} Vice-président



Source :
MEUNIER, Anik et Jean-François PICHÉ (2012). *De l'idée à l'action, une histoire du syndicalisme enseignant*, Presses de l'université du Québec, 212p

Concours !

Se mobiliser pour se donner une chance de gagner

La reconnaissance n'a pas de prix et il est primordial de reconnaître les équipes du personnel de soutien. Cette pandémie aurait pu nous mettre des freins dans nos activités syndicales, bien au contraire, elle nous aura sorti de notre zone de confort pour innover et essayer de vous gâter le plus possible, car vous le méritez amplement!

Nous ferons tirer **au personnel de soutien** (secteur général, adaptation scolaire, SDG) de 3 milieux de travail participants (école, centre ou établissement) la possibilité de gagner soit un souper au restaurant, dans une salle avec un traiteur ou encore une carte cadeau. Cela sera évalué en avril selon ce qui sera permis et possible de faire, vous le savez parfois les choses peuvent changer rapidement!

Une seule personne par école-centre-établissement, pour l'ensemble de votre équipe, devra nous faire parvenir par courriel les éléments suivants :

- ◆ Une photo originale de quelques personnes de votre équipe de travail en nous indiquant le nombre de membres du personnel de soutien qui œuvrent dans votre milieu de travail (surprenez-nous) ;
- ◆ Un court texte relatant un événement cocasse de l'année 2021-2022.

*****Il faut une photo et un court texte pour que votre candidature soit conforme.**

Participez en grand nombre!

Comité exécutif

Droit de gestion

Nous nous faisons régulièrement interpeler par les membres pour savoir si une direction ou un gestionnaire a le droit de le rencontrer dans son bureau, car il a des attentes à lui signifier ou encore des sujets à lui parler. Le droit de gestion signifie qu'il appartient à l'employeur d'encadrer le travail de son équipe et s'assurer que chaque personne salariée effectue les tâches selon la vision de l'organisation et selon les règles de civilité prescrites pour assurer un climat sain.

Voici ce qui englobe le droit de gestion :

- ✓ Gestion du rendement du personnel, gestion des présences et des absences, évaluation et encadrement ainsi que tout le volet disciplinaire;
- ✓ Organisation du travail, attribution des tâches à effectuer, horaire de travail;
- ✓ Détermination des critères d'embauche (diplomation, qualifications, profil recherché), mise à pied et congédiement;
- ✓ Assurer un climat sain et sécuritaire exempt de danger pour la santé (physique et psychologique).

Donc, oui, la direction ou votre gestionnaire a le droit de vous parler dans son bureau. Si c'est pour une convocation disciplinaire, cela devra respecter la procédure de la convention collective, par ailleurs demander à vous rencontrer pour encadrer votre travail ou vous signifier des attentes fait partie de son droit.

Isabelle Larouche, présidente





Semaine de relâche

Selon Wikipédia, cette semaine fut créée en 1979, par le commissaire scolaire Fernand Paradis, qui a relevé beaucoup d'absentéisme fin février. Il fit enlever une semaine aux vacances de Noël, pour la placer début mars. Cette semaine est faite pour permettre la correction des travaux et examens pour les enseignants ou s'avancer dans leurs travaux et études pour les élèves.

Je crois plutôt que cette semaine devrait servir à relâcher, donc relaxer. Faire des activités avec les gens que vous aimez et surtout prendre du temps. Prendre du temps pour soi. Faire ce que nous n'avons jamais le temps de faire : lire un livre et le terminer, faire une promenade en forêt, prendre un café dans un restaurant du coin ou toutes autres activités.

Je vous laisse 2 sites contenant des idées d'activités, mais nous pouvons en trouver pleins d'autres dans notre imagination ou sur internet. Ce que je vous souhaite est de prendre le temps de relaxer.

Bonne semaine de relâche!

Julie Émond
Vice-présidente adaptation scolaire

Idées d'activités :

<https://www.quebec-cite.com/fr/quoi-faire-quebec/semaine-relache>

<https://www.noovomoi.ca/vivre/famille/article.activites-semaine-de-relache.1.1470879.html>

Et nos étoiles montantes féminines sont...

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, nous avons eu de beaux hommages offerts envers certaines de nos femmes du personnel de soutien. Merci à celles et ceux qui ont pris le temps de reconnaître leur travail !

Félicitations à ces femmes !

Notre-Dame-De-Foy : Élodie Drouin

Jouvence : Nancy Gendron

St-Mathieu : Elizabeth Saldana, Guylaine Chamberland, Rachel Laflamme, Amel Naïtlghil, Lucie Fréchette

Ste-Geneviève : Audrey Gauthier, Meriam Sabrallah

Hauts-Clochers, St-Charles : Nathalie Beaulieu

Hauts-Clochers, Notre-Dame : Audrey Dumoulin-Laroche, Geneviève Guay

CFP Maurice-Barbeau : Hamida Skhiri

Laure-Gaudreault : Nathalie Grenier

Ruisselet : Katheryne Dussault, Sabrina Lorette

St-Michel : Julie Langevin, Mélissa-Claude Daoust, Nadine Lortie

Campanile : Janie Desruisseaux, Maryse Lambert

Arbrisseau : Chantal Landry

Filteau : Claudelle Gingras, Marie-France Rancourt, Rawia Fredj

Collège des Compagnons : Ghislaine Montreuil

Trois-Saisons : Julie Martel, Marjorie Arcand

Phénix : Suzie Bois

Les Sources : Mélissa Glazer

Nous souhaitons une excellente Journée à toutes les femmes ! Rappelez-vous que vous êtes uniques et importantes, merci d'être là !

Comité exécutif



**Syndicat du Personnel De Soutien
Scolaire Des Découvreurs (CSA)**

Téléphone : 418 653-5965

Télécopieur : 418 653-6545

syndicat@spssdd.com

www.spssdd.com

<https://www.facebook.com/spssdd.spssdd>